



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 9 janvier 2023 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Martin Vézina	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Véronique Mathieu	→	Conseillère
	Mme Nancy Paquet	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

2023-01-01-00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2023-01-02-00

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.....6254
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR6254
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL6255
 - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2022.....6256
 - 3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.....6256
 - 3.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022..6256
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE6257



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

4.1	Dépôt et autorisation des comptes du mois.....	6257
4.2	Modification du calendrier des séances du conseil : Février 2023.....	6257
4.3	Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.....	6258
5.	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6258
5.1	Fin d'emploi : Service de protection des incendies.....	6258
6.	TRANSPORT	6259
6.1	Autorisation de fermeture : Route des Prêtres	6259
7.	HYGIÈNE DU MILIEU	6260
7.1	Acceptation d'une offre de service : Étude de potentiel archéologique (Remplacement de conduites).....	6260
7.2	Décompte progressif #9 ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages : Prolongement d'égout secteur Est.....	6260
8.	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6262
9.	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	6262
9.1	Constat d'infraction : 1381 chemin Royal	6262
10.	LOISIRS ET CULTURE	6262
10.1	Modification : Politique du camp de jour	6262
11.	CORRESPONDANCE	6263
11.1	Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans : Demande d'aide financière pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre	6263
12.	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	6263
13.	DIVERS	6263
14.	PÉRIODE DE QUESTIONS	6263
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	6264

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

6255



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

**3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30
novembre 2022**

2023-01-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 30 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-03-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre
2022**

2023-01-03-02

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 5 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre en y effectuant des corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affectent en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-03-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5
décembre 2022**

2023-01-03-03

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance extraordinaire le 5 décembre 2022 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre en y effectuant des corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affectent en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-03-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation des comptes du mois

2023-01-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 87 271,72 \$ pour le mois de décembre 2022.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Modification du calendrier des séances du conseil : Février 2023

2023-01-04-02

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2022-12-04-03 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2022-12-04-03 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Modifier la résolution numéro 2022-12-04-03 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 6 février 2023 par la date du lundi 13 février 2023.
2. Publier la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal via un avis public conformément à la loi qui régit la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2023-01-04-02
2023-01-04-02-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 **Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

2023-01-04-03

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt lors d'une séance de conseil, une fois par année, d'un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle ;

Le directeur général dépose le rapport intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2022 ».

Document déposé : 2023-01-04-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 **Fin d'emploi : Service de protection des incendies**

2023-01-05-01

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par M. Martin Vézina
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

6258



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Mettre fin au lien d'emploi avec l'employé 04-0050 à la date de la présente et selon les termes établis par le conseil.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-05-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. TRANSPORT

6.1 Autorisation de fermeture : Route des Prêtres

2023-01-06-01

CONSIDÉRANT la demande de l'école de l'Île d'Orléans de tenir le Défi de l'Île le 9 juin 2023 sur la route des Prêtres ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Permettre l'activité « Défi de l'Île » en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
2. Autoriser la tenue d'un événement le 9 juin 2023.
3. Autoriser la fermeture de la route des Prêtres lors de l'événement.
4. Demander à la responsable des communications et chargée de projet de transmettre un communiqué afin d'informer les résidents de la route des Prêtres de la tenue de l'événement avant le 2 juin 2023.
5. En cas de pluie, le conseil autorise la remise de l'activité à une date ultérieure.
6. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
7. La présente autorisation est conditionnelle à ce que l'école de l'Île d'Orléans détienne une police d'assurance couvrant les activités prévues au Défi de l'Île et tienne indemne la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de toute réclamation en lien avec la tenue de l'événement.
8. La présente autorisation est conditionnelle à la participation de la responsable des communications et chargée de projets de la Municipalité au comité organisateur de l'événement.
9. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans, à la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

responsable des communications et chargé de projet et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

10. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Acceptation d'une offre de service : Étude de potentiel archéologique (Remplacement de conduites)

2023-01-07-01

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son programme d'infrastructures, la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans doit évaluer les impacts que le projet de remplacement de conduites pourrait avoir sur le patrimoine archéologique des terrains visés ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 00336 pour l'étude du potentiel archéologique pour le remplacement de conduites sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions lors de l'ouverture officielle des soumissions le 14 décembre 2022 ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de Jean-Yves Pintal déposée le 14 décembre 2022 pour un montant de 4 4440,00 \$ avant les taxes applicables afin de réaliser l'étude du potentiel archéologique de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour le projet de remplacement des conduites.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-07-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Décompte progressif #9 ainsi que le certificat de réception définitive des ouvrages : Prolongement d'égout secteur Est

2023-01-07-02

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 5 748,75 \$ (incluant les taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 9) daté du 25 octobre 2022, incluant la libération de la retenue de 5 % ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 5 748,75 (incluant les taxes applicables) sous certaines conditions ;

Il est proposé par M. François Pichette
 appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 5 748,75 \$ (incluant les taxes applicables) et la réception provisoire des ouvrages à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est conditionnellement à la fourniture des documents suivants :
 - Un document provenant de chacune des autorités concernées attestant que les lois, décrets et ordonnances ont été observés, et que toutes les cotisations et tous les prélèvements exigibles en vertu des lois et des décrets ont été payés à ce jour (CNESST et CCQ);
 - Les quittances finales de tous les fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour;
 - Une déclaration statuaire.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Approprier au surplus affecté à l'assainissement les dépenses à assumer par la Municipalité, s'il y a lieu.
4. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Beaudoin, ing. Chez TetraTech QI.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Document déposé : 2023-01-07-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Constat d'infraction : 1381 chemin Royal

2023-01-09-01

CONSIDÉRANT le règlement de zonage en vigueur ;

Il est proposé par Mme Véronique Mathieu
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la MRC d'émettre des constats d'infractions en vertu du règlement de zonage au propriétaire de l'adresse 1381 chemin Royal et d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser toute non-conformité en vertu du règlement de zonage.
2. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-09-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Modification : Politique du camp de jour

2023-01-10-01

CONSIDÉRANT la forte popularité que le camp Multisports a connue en 2022 et le nombre de places limité ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir le service du camp de jour aux résidents de la municipalité en priorité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter la politique des modalités d'inscription du camp de jour Multisports, laquelle statue que l'inscription sera accessible aux familles de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans une semaine (7 jours) avant de l'être à tous.
2. Mandater la responsable des communications et chargée de projets pour la mise en œuvre de la politique et les suivis adéquats relatifs à celle-ci.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-10-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

2023-01-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de décembre 2022 est déposée.

Document déposé : 2023-01-11-00

11.1 Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans : Demande d'aide financière pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre

2023-01-11-01

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre par la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par Mme Nancy Paquet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière non récurrente de 4000 \$ à la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour le déneigement de l'église de Saint-Pierre.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer les documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2023-01-11-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2023-01-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-14-00



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

À 20 h 17, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 17. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-01-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

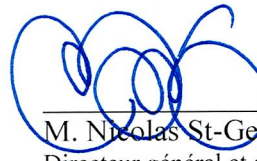
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.